



Plus value immobilière

Par valrub

Bonjour, dans le cas de la vente d'une résidence secondaire, bien détenu depuis 23 ans, donc exonéré d'une partie concernant l'impôt sur la plus-value mais pas sur les prélèvements sociaux. Si je réemploie l'argent de la vente pour réinvestir, serais-je exonérée d'impôt sur la plus-value ?
Merci de votre aide

Par ESP

Bonjour
Pour l'investissement en résidence principale ?
Car cela est possible à plusieurs conditions : Il ne faut pas avoir été propriétaire de sa résidence principale (mais locataire) sur les 4 ans précédant la vente. Vous devez réinvestir l'argent issu de la vente de votre résidence secondaire dans votre nouvelle résidence principale dans un délai de 24 mois.

[url=https://www.pap.fr/vendeur/taxe-plus-value/les-cas-d'exoneration-de-plus-value-immobiliere/a3328/exoneration-lors-de-la-vente-de-la-residence-secondaire]https://www.pap.fr/vendeur/taxe-plus-value/les-cas-d'exoneration-de-plus-value-immobiliere/a3328/exoneration-lors-de-la-vente-de-la-residence-secondaire[/url]

Par yapasdequoi

Bonjour,
Le texte de référence :
[url=https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/7284-PGP.html/identifiant=BOI-RFPI-PVI-10-40-30-20210707]https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/7284-PGP.html/identifiant=BOI-RFPI-PVI-10-40-30-20210707[/url]

Un peu plus fiable qu'un site commercial

Par valrub

bonjour et merci de vos réponses.
C'est effectivement pour réinvestir dans une résidence principale. Le problème est que nous sommes locataires de notre résidence principale depuis 3 ans. Avant, nous étions dans celle que nous vendons maintenant....

Par yapasdequoi

C'est dommage à 1 an près ...